

Direction des Territoires et de l'Habitat

D21-DTH-3664



Affaire suivie par Romain MORIN
Tél : 01.34.25.16.46.
romain.morin@valdoise.fr



Cergy, le 25 OCT. 2021

Expéditeur : DTH

Mairie de Fontenay-en-Parisis
Monsieur Roland PY
Maire
10 Place Stalingrad
95190 FONTENAY-EN-PARISIS

Objet : Fontenay-en-Parisis - Porter à Connaissance

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du porter à connaissance nécessaire à la révision générale de votre Plan Local d'Urbanisme (PLU) prescrite le 2 février 2021, je vous prie de trouver ci-après les informations relevant de la compétence départementale :

Le Plan vélo du Val d'Oise a été adopté le 20 décembre 2019 pour accompagner le développement des mobilités actives dans les déplacements du quotidien et de loisirs. Il se décline, dans sa mise en œuvre, en trois champs d'actions pour le Département ; en tant que maître d'ouvrage, là où il est compétent (réseau de voirie départementale, collèges), en tant que partenaire financier, par une contribution aux projets d'investissement dans le cadre du dispositif d'aide aux communes, et enfin, en tant que facilitateur en permettant la complémentarité entre projets, maîtres d'ouvrage et gestionnaires de voirie.

Un premier programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage du Département a été approuvé le 29 mai 2020. Les intentions et la programmation ne sont pas figées, elles seront mises à jour au fur et à mesure des opportunités et de l'identification de nouveaux besoins.

La commune de Fontenay-en-Parisis est concernée par l'axe n°9 du Schéma d'intention des itinéraires cyclables, qui relierait la ville de Cergy à Goussainville. Une étude d'approfondissement sur ces grands itinéraires, associant l'ensemble des parties prenantes, a été engagée par le Département en 2020.

Enfin, votre commune est traversée par des chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR). Il conviendrait de les maintenir et de garantir leur continuité.

Vous trouverez ci-après des éléments qui pourront nous être nécessaires à l'élaboration de votre rapport de présentation :

• **Voirie :**

La commune est traversée par les voies départementales suivantes :

- La RD10 qui appartient aux réseaux structurants de 1 à 3 selon ses sections (cf. carte hiérarchique du réseau routier départemental). Elle compte environ :

- 9 750 véhicules/jour en 2014 pour la section comprise entre la Route de Bouqueval à Villiers-le-Bel et la RD47,
- 12 100 véhicules/jour en 2014 (dont 6% de poids-lourds) pour sa section entre la RD47 et la Bretonne de sortie RN104
- 6 750 véhicules/jour en 2014 (dont 3% de poids-lourds) entre la RD47 et la RD9 à Châtenay-en-France.

- 6 750 véhicules/jour en 2014 (dont 3% de poids-lourds) entre la RD47 et la RD9 à Châtenay-en-France.

- La RD47 appartient au réseau structurant de niveau 2 entre Mareil-en-France et la RN104, et de niveau 1 entre la RN104 et Goussainville. Elle compte environ 3 100 véhicules/jour en 2015 (dont 3% de poids-lourds) sur sa section entre la RD10 et la RD9 à Mareil-en-France.

Par ailleurs, la portion de RD10 située en cœur de village est en cours de reclassement vers le domaine public communal. Deux opérations de sécurité d'intérêt local (OSIL) ont déjà eu lieu en 2019 et 2020 sur la première tranche (Est), la troisième tranche (Ouest) doit intervenir en 2022. La requalification de la tranche 2 sera conduite plus tard.

Vous trouverez des informations complémentaires dans l'atlas cartographique des routes joint en annexe.

- **Transports collectifs :**

La commune est traversée par 4 lignes de bus :

- Ligne 46 : Luzarches Collèges A. de Noailles / Lycée G. de Nerval – Le Plessis-Gassot Blanc Manteaux
- Ligne R8 : Gare de Goussainville – Fontenay-en-Parisis Croix de la Chaise
- Ligne R48 : Fosses Lycée Charles Baudelaire – Fontenay-en-Parisis Centre
- Ligne R104 : Goussainville Sécurité Sociale – Mortefontaine Institut St-Dominique

- **Éducation :**

Les enfants de Fontenay-en-Parisis sont accueillis sur le collège de Luzarches qui est en situation de tension (104% d'occupation lors du recensement de 2020). Les effectifs du collège devraient croître et accentuer la tension. Les projets de logements des communes de recrutement, dont Fontenay, pourraient accentuer la sur-occupation du collège. Une extension et ainsi qu'une restructuration du collège sont prévues.

- **Environnement :**

La commune compte trois captages sur son territoire, le captage FM2 Le Thiery, le captage Fosse au Duc n°1 et le captage Fosse au Duc n°2. Sont attachés à ce courrier, les arrêtés de déclaration d'utilité publique de ces trois captages. Le territoire communal est par ailleurs concerné par les projets de périmètres protection des captages (PPC) des sites de :

- Goussainville, dont la déclaration d'utilité publique n'est pas finalisée,
- Le forage de La Chapellerie (périmètre de protection rapprochée (PPR) et périmètre de protection éloignée (PPE)),
- Le forage de La Motte Piquet 2 (PPR et PPE),
- Le forage l'Aumône (PPE).

L'ensemble de ces captages est géré par le SMAEP Damona.

Les zonages Eaux Usées (collectif / non collectif) et Eaux Pluviales (gestion à la parcelle / collecte) étant absent du PLU actuel, il faudra veiller à ce qu'ils soient annexés au nouveau PLU. Une actualisation de ces documents pourra également être à prévoir s'il y a eu des modifications depuis leur élaboration.

La topographie de la commune de Fontenay-en-Parisis rend forts les risques liés au ruissellement. Les futurs projets urbains devront les prendre en compte, en évitant notamment les axes de ruissellement connus. Il en est de même concernant le risque d'inondation. Par ailleurs, si le plan ouvre de nouveaux secteurs de la commune à l'urbanisation, il serait souhaitable que les syndicats en charge de l'eau et de l'assainissement soient associés à l'élaboration du PLU afin de garantir le dimensionnement adéquat des infrastructures.

Enfin, afin d'appréhender au mieux les enjeux de la faune et de la flore présentes sur votre commune, vous trouverez, joint à ce courrier, un document ressource élaboré par la direction de l'environnement et du développement durable (DEDD), complété d'un atlas reprenant les éléments à notre disposition.

- **Archéologie :**

Vous trouverez en annexe une note rédigée par le Service Départemental d'Archéologie du Val d'Oise (SDAVO) accompagnée d'une liste ainsi que d'une cartographie des sites archéologiques et historiques repérés sur le territoire communal. Je vous rappelle que ces éléments vous sont fournis à titre informatif et qu'ils n'ont pas à figurer dans les documents du PLU afin d'éviter toute fouille non déclarée.

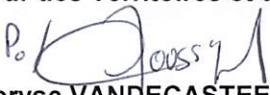
- **Patrimoine bâti :**

Vous trouverez en annexe une note informative rédigée par les archives départementales vous indiquant les données disponibles auprès du service qui pourraient être utiles à l'élaboration du document d'urbanisme. Le fonds des Archives est pourvu de documents écrits mais également de documents patrimoniaux et de photographies qui pourraient illustrer le rapport de présentation ou les fiches patrimoniales du document d'urbanisme.

Compte tenu des éléments ci-dessus, je souhaiterais que les services du Département, et particulièrement la Direction des Territoires et de l'Habitat, soient associées à l'ensemble des réunions de concertation, dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU, et destinataires des différents compte rendus. Les documents pourront nous être transmis, le cas échéant, par un lien de partage en ligne ou par clef USB.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur des Territoires et de l'Habitat


Coryse VANDECASTEELE

PJ :

- note du SDAVO
- Note informative Archives Départementales
- Note Environnement.

Documentation numérique :

- Cartes SDAVO + listes des sites
- Atlas cartographique sur les routes départementales
- Atlas Environnement
- Déclaration d'utilité publique du captage « FM2 Le Thiery »
- Déclaration d'utilité publique des captages « Fosse au Duc » 1 et 2.
- + L'ensemble des pièces papier attachées à ce courrier.

La documentation numérique est librement accessible, à l'adresse suivante :
<https://vdotransfert.valdoise.fr/index.php/s/E2YJXSk6eKH7EfX>.



Direction de l'Action culturelle

Service départemental d'archéologie
68 avenue du Général Schmitz
95300 Pontoise

Pontoise, le 25/05/2021

Affaire suivie par : Pierrick Tigreat
Tél : 01 34 33 86 52
Courriel : pierrick.tigreat@valdoise.fr

Fontenay-en-Parisis (95241) - Porter à connaissance (PAC) : informations archéologiques

Destinataires :

- Direction des territoires et de l'habitat :
 - Responsable du Pôle Aménagement du Territoire et Urbanisme
- Direction de l'action culturelle :
 - Directrice de l'Action culturelle
 - SDAVO : Cheffe de service par intérim
 - SDAVO : Responsable du Pôle Documentation - Cartographie
- Service régional de l'archéologie :
 - Conservateur en charge des prescriptions dans le Val d'Oise
 - Responsable de la carte archéologique.

PJ : 1 carte, 1 liste des sites

État des connaissances archéologiques (mai 2021)

Important : la communication de ces informations est faite à titre purement informatif et ne sont pas tenues pour exhaustives. Toute prescription, zonage ou complément d'information relève en effet de l'État, DRAC Île-de-France, Service régional d'archéologie, 47 rue Le Peletier, 75009 Paris.

Ces informations reflètent l'état actuel des savoirs. En-dehors des secteurs renseignés, le potentiel archéologique est donc inconnu et non pas inexistant.

Les 123 sites et indices de site connus s'inscrivent dans une échelle temporelle du Paléolithique à l'époque contemporaine. Le tracé de la Francilienne et la construction d'un nouveau quartier d'habitation à Fontenay-en-Parisis ont donné l'occasion d'explorer le sous-sol de la commune. Le diagnostic archéologique en 2013, réalisé par l'équipe du Service départemental d'archéologie du Val d'Oise (SDAVO), a confirmé des vestiges très divers depuis la Préhistoire jusqu'à l'époque contemporaine.

En prospection, des objets lithiques ont été découverts en plusieurs points de la commune, datant du Paléolithique, de l'Épipaléolithique-Mésolithique et du Néolithique. À la « zone d'aménagement concerté (ZAC) Multisites », les indices les plus anciens sont datés du Paléolithique moyen. Un éclat de silex de type Levallois, une méthode de débitage de la pierre, a été recueilli confirmant la présence de niveaux préhistoriques bien conservés dans ce secteur du Val d'Oise.

Le site de « La Lampe-La Couture » se trouve à 500 m au sud du bourg de Fontenay-en-Parisis, sur le plateau limoneux du Pays-de-France. Il a été repéré à l'occasion des sondages systématiques opérés sur le tracé de la Francilienne en février 1995. L'opération de sauvetage s'est déroulée entre les mois d'août et novembre 1995. La surface décapée couvrait environ trois hectares, selon une bande de 80 m de large, pour près de 400 m de long. Les vestiges de l'époque gauloise sont peu nombreux mais ils ont livré une quantité importante de matériel archéologique. Cette abondance a amené l'ensemble de l'équipe à projeter la réalisation d'une publication de ce corpus dans un article scientifique qui renouvelle la vision de la culture matérielle de La Tène (480-52 av. n. è.) en Île-de-France. Effectuée dans le cadre de la liaison Cergy-Roissy, une autre intervention a permis de mettre au jour le site protohistorique des « Vignes ». L'occupation se développe au sommet d'un plateau calcaire. La zone fouillée des vestiges s'étendaient sur une surface d'un hectare environ. L'assiette réelle du site de La Tène serait beaucoup plus importante et s'étendrait sur le restant du plateau. Étant atypique dans la région Île-de-France, l'enceinte reste difficile à interpréter. La contrainte même de l'intervention n'a pas permis d'avoir une vision globale de son tracé ni de l'habitat qu'elle pourrait enserrer. La période gauloise est aussi représentée à la « ZAC Multisites » par des fosses dont l'une contenait un exemple rare de céramique à décor en relief du Hallstatt final (550-480 av. n.-è.), un décor régulier de boutons disposés sur la liaison du col et de la panse.

Au lieu-dit « La Justice », lors des travaux de la Francilienne, une vaste fosse à extraction a été fouillée. Au sommet de son comblement, se trouvait un ensemble constitué d'une meule en pierre, d'un godet en céramique non tournée atypique, d'une herminette en fer et de fragments de charbons de bois. À proximité immédiate, sans lien stratigraphique, plusieurs tessons de céramique non tournée et un fragment de céramique tournée ont été découverts. Cet ensemble pourrait appartenir à la fin de La Tène ou à la période de la République romaine (27 av. n. è. à 14 de n. è.). Sa signification, hors d'un lieu d'habitat, est incertaine. Le fait rappelle certains textes des arpenteurs romains évoquant le dépôt de céramiques aux limites de bornage. Au lieu-dit « Champ Feu Gauthier », en 1995, des sondages ont été ouverts. Il a été mis au jour deux fossés de l'Antiquité gallo-romaine, dans lesquels avait été déposée une dizaine de céramiques. À l'un de ces récipients était associée une chaussure dont ne subsistaient plus que les clous de la semelle. En 1977, à l'occasion de travaux réalisés par les Monuments historiques sous le mur nord du chevet de l'Église Saint-Aquilin-et-Saint-Vincent, des céramiques des III^e et IV^e siècles, ainsi que des tuiles ont été découvertes. D'autres sites ont été repérés par prospection pédestre, dont un habitat rustique composé de trois bâtiments, un à fondation de pierre. Cette occupation est datable par la céramique du IV^e au V^e siècle. L'occupation à « La Lampe-La Couture », site gaulois, perdure à la période de l'Antiquité gallo-romaine dans la partie méridionale à travers un établissement agricole, duquel une tranchée de récupération d'un mur antique est datée du XII^e siècle.

À la « ZAC Multisites », l'époque médiévale est particulièrement présente à la fois le long de la « route de Mareil » et au contact du bourg ancien. Du X^e au XIV^e siècle plusieurs silos à grain sont creusés ainsi que des fours domestiques. Quelques indices pourraient également révéler un petit artisanat métallurgique. L'un des objectifs de l'opération archéologique était également de valider l'hypothèse d'une enceinte villageoise suggérée par des plans anciens. La mise au jour d'un modeste mur n'a pas permis de trancher la question. En 2009, les restaurations menées par les Monuments historiques ont entraîné une intervention de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP). Trois sondages ont été ouverts à l'extérieur de l'église, au droit du mur gouttereau méridional et de part et d'autre du portail

occidental. Deux sépultures ont été fouillées devant la façade. Les archéologues ont procédé à un quatrième sondage à l'intérieur de l'édifice. Le vestige le plus ancien est une structure creusée sur 1,20 m au minimum qui pourrait être un fossé mais dont seul le bord ouest a été perçu. Les montants de l'entrée d'une pièce souterraine ont été repérés. Elle n'a pas pu être fouillée mais la stratigraphie indique qu'elle fut édifée au plus tard au milieu du XII^e siècle et condamnée après le XIV^e siècle. À l'est du sondage, une assise du chevet plat de l'ancienne chapelle jouxtant le chœur, bâti durant la première moitié du XIII^e siècle, était conservée au-dessus des fondations. Ce chevet a disparu au XVII^e siècle lors de la construction du déambulatoire. Au premier dallage en pierre de taille qui lui était associé ont succédé deux carrelages médiévaux en terre cuite. Autour de l'autel, le sol intermédiaire s'organisait en panneaux de carreaux estampés et glaçurés, carrés, triangulaires ou rectangulaires. Les motifs décoratifs sont très variés : animaux, figures humaines, scènes avec personnages et animaux, motifs végétaux ou architecturaux, inscriptions, entrelacs de cordons, etc. Oiseaux, quadrupèdes, lions, cavaliers, pampres de vigne ou feuilles d'acanthé se déclinent le plus souvent en jaune sur fond vert, quelquefois en jaune sur fond rouge. La fabrication de ces carreaux s'est échelonnée du XIII^e au XV^e siècle, le pavement ayant été réparé à plusieurs reprises. Un fragment sculpté polychrome (XIII^e-XIV^e siècle) trouvé dans les remblais provient sans doute d'une statue jadis placée dans une niche. Une première phase d'inhumation correspond à des tombes installées dans le cimetière avant la reconstruction du XIII^e siècle. La seconde, datée de la période moderne par un double tournois frappé en 1603, comprend cinq adultes ensevelis après l'abandon de l'autel et la destruction de la chapelle. Le corps ont été déposés dans des cercueils de forme trapézoïdale ou rectangulaire. Deux défunts avaient été inhumés la tête à l'est, disposition dénotant leur qualité de prêtres, les fidèles étant enterrés traditionnellement la tête vers l'ouest. Cette intervention n'a pas apporté de connaissance sur l'édifice religieux primitif, qui était sans doute situé vers le clocher dont la base remonte au XI^e siècle. En revanche, elle a montré que dans la première moitié du XIII^e siècle, l'église a été agrandie vers l'est aux dépens du cimetière, que le sol intérieur a été exhaussé de 1,50 m et qu'une chapelle à chevet plat et pavement au décor raffiné jouxtait le chœur au sud. La topographie et la présence de murs de soutènement, ainsi que les mentions anciennes du bourg et de l'église médiévale permettent d'avancer l'hypothèse d'une motte castrale, modèle architectural défensif qui se développe à la fin du X^e siècle et se poursuit jusqu'à la fin du XII^e siècle. Des indices toponymiques sur le cadastre napoléonien de 1827 semblent corroborer cette hypothèse, comme le nom des rues « du Montoir », « du siège » et « du Plessis ». La problématique d'un diagnostic en 2019 visait donc à vérifier l'hypothèse d'un lieu fortifié d'époque médiévale. Le terrain se situant à la fois sur le haut et au pied de la butte, les tranchées ont ainsi exploré plusieurs niveaux. Ils ont permis d'appréhender une petite partie du promontoire. Il est intéressant de noter que c'est précisément sur cette partie haute qu'a été mis au jour la seule fosse datée de l'époque médiévale. Au niveau de la rupture de pente, la découverte d'un mur a permis de confirmer la présence d'un soutènement ceinturant l'ensemble de la butte. Sa maçonnerie de pierres calcaires liées au plâtre atteste de son rôle évident de maintien des terres. Cependant, aucun autre indice de fonction n'a pu être observé et son rôle défensif éventuel ou d'enceinte ne peut être clairement établi. Le mobilier céramique, associé à quelques ossements de faune, a été collecté. Les tessons les plus anciens peuvent être attribués aux XV^e et XVI^e siècles. Ils correspondent notamment à des fragments d'une coupelle à la forme ouverte et basse en grès du Beauvaisis. La pâte est fine, de couleur grise. Cet élément est destiné au service et à la consommation. Un fragment de petite anse, également en grès, peut être rattaché au XV^e siècle. Cet ensemble est complété par plusieurs tessons issus d'une même céramique à pâte claire sableuse avec des traces de décor peint rouge-orangé, dit « flammulé », typique des contextes franciliens. Certains tessons présentent également des traces de feu.

Au milieu du mois d'août 2020, un particulier a remarqué des ossements humains, mis au jour par des pluies violentes, dans la coupe du terrassement d'un chantier de construction à hauteur du « 7 rue Ambroise Jacquin ». Il n'a pas été possible de réaliser un relevé, ni d'extraire les vestiges, aussi la datation de la découverte est incertaine. Cependant la proximité de l'église, à 25m au nord, pourrait orienter vers des inhumations des périodes médiévale et/ou moderne.

À Fontenay-en-Parisis, « ZAC Multisites », la découverte en bord de route d'une petite construction semi-enterrée pourrait correspondre à une cabane de cantonnier de l'époque contemporaine. De nombreux sites et indices de site renvoient au patrimoine vernaculaire et à des éléments caractéristiques du bâti rural : abreuvoir, croix, lavoir, etc.

Le potentiel archéologique de la commune de Fontenay-en-Parisis est certain. En 2021, l'emprise d'un nouveau diagnostic mené par le SDAVO est dans continuité des grands travaux archéologiques de la Francilienne. Considérant la localisation, l'aménagement a déjà apporté des éléments inédits sur le patrimoine archéologique de la commune. Les opérations de terrain ont mis en évidence une occupation humaine dense, riche et continue.

Nombre de sites ou indices de sites par période chronologique :

Pléistocène	0
Paléolithique	7
Épipaléolithique-Mésolithique	1
Néolithique	15
Protohistoire	10
Antiquité Gallo-romaine	22
Moyen Âge	17
Époque moderne	19
Époque contemporaine	2
Indéterminé	30
Opération négative	0

Tableau des périodes chronologiques :

Pléistocène	2 000 000 à 10 000 av. n. è.
Paléolithique	800 000 à 12 500 av. n. è.
Épipaléolithique-Mésolithique	12 500 à 6 000 av. n. è.
Néolithique	5 500 à 2 200 av. n. è.
Protohistoire	2 200 à 52 av. n. è.
Antiquité gallo-romaine	52 av. n. è. à 476 de n. è.
Moyen Âge	V ^e -XVI ^e siècle
Époque moderne	XVII ^e -XVIII ^e siècle
Époque contemporaine	1800 à nos jours

Ressources des Archives départementales du Val-d'Oise utiles à la constitution d'un document d'urbanisme

Les ressources des Archives départementales sont accessibles sur leur site Internet (<http://archives.valdoise.fr>) ou bien en salle de lecture (<http://archives.valdoise.fr/n/en-salle-de-lecture/n:33>).

Elles sont réutilisables selon les modalités fixées par l'Assemblée départementale (<http://archives.valdoise.fr/n/modalites-de-reutilisation/n:51>).

Il importe en particulier, en cas d'insertion d'images d'archives, de citer précisément la mention de provenance 'Archives départementales du Val-d'Oise' ainsi que la référence (cote) du document.

1) Inventaire du patrimoine bâti valdoisien :

- Dossiers de Pré-Inventaire et d'Inventaire [Conseil départemental du Val-d'Oise], années 1970-2000, accessibles sur demande faite à l'avance, en salle de lecture des Archives départementales du Val-d'Oise (<http://archives.valdoise.fr>)¹.
- Dossiers d'Inventaire général [Conseil départemental du Val-d'Oise - Conseil régional d'Ile-de-France], années 1990, accessibles sur le portail Architecture et Patrimoine (<http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>) : patrimoine bâti des communes des anciens cantons de Gonesse, Goussainville et de la Vallée du Sausseron².
- Base de données géoréférencée VISIAURIF [Conseil départemental du Val-d'Oise, IAU Ile-de-France, PNRVF], 2004-2014, accessible aux collectivités uniquement sur abonnement ou en libre accès sur les postes de la salle de lecture des Archives départementales : patrimoine bâti des communes des Parcs naturels régionaux du Vexin français et Oise-Pays-de-France.
- Site internet et application mobile Valdoise Mybalade [Conseil départemental du Val-d'Oise], <http://valdoisemybalade.fr/> : outil de découverte des patrimoines du Vexin valdoisien, 2015.

2) Fonds d'archives :

- Cartographie ancienne et en particulier : plans d'intendance (fin XVIIIe s.), cadastre napoléonien (début XIXe s.).
En ligne sur <http://archives.valdoise.fr/archive/recherche/cartographie/n:43>

¹ Sur demande à l'adresse archives.sacip@valdoise.fr, la liste des dossiers concernant une commune en particulier pourra être communiquée.

² Auvers-sur-Oise, Bouqueval, Butry-sur-Oise, Chennevières-les-Louvres, Ennery, Epiais-les-Louvres, Frouville, Génicourt, Gonesse, Goussainville, Hédouville, Hérouville, Labbeville, Le Thillay, Livilliers, Louvres, Nesles-la-Vallée, Roissy-en-France, Vallangoujard, Valmondois, Vauderland, Vémars, Villeron.

- Monographies d'instituteur, 1899 : histoire et description des communes du département.
En ligne sur <http://archives.valdoise.fr/>
- Autres fonds d'archives consultables par l'intermédiaire des différents formulaires de recherche du site (<http://archives.valdoise.fr/n/ressources-en-ligne/n:41>) et en particulier la recherche géographique par commune : <http://archives.valdoise.fr/archive/catalogue/lieux>

3) Fonds de la bibliothèque patrimoniale :

- Plus de 130 000 descriptions d'ouvrages, de revues, de journaux (etc.) sont mises à disposition. <http://archives.valdoise.fr/archive/recherche/bibliotheque/n:44>
La consultation des ouvrages se fait en salle de lecture des Archives départementales.



3 avenue de la Palette – Pontoise
95011 CERGY-PONTOISE CEDEX
01.34.25.36.75
archives.publics@valdoise.fr

<http://archives.valdoise.fr>

Salle de lecture :
Du mercredi au vendredi
8h45-17h

PORTER À CONNAISSANCE

Ressources Environnement

COMMUNE DE FONTENAY-EN-PARIS¹

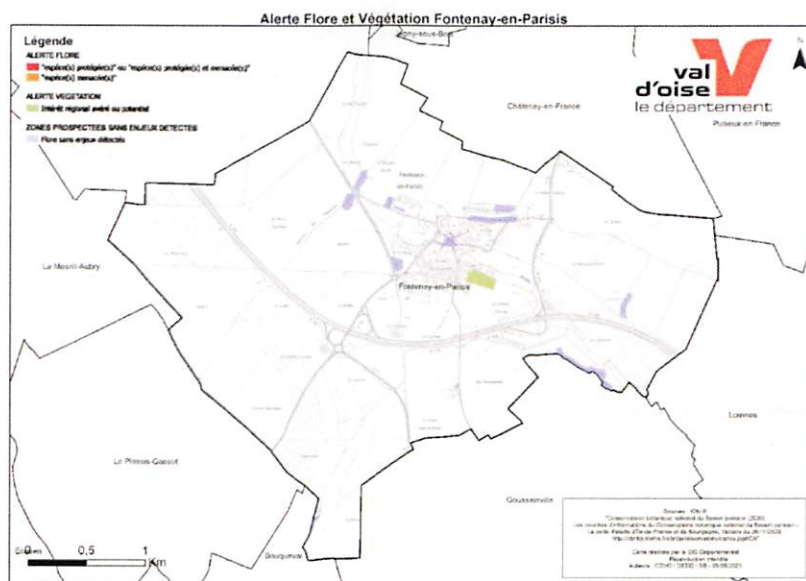
I. Données naturalistes

a. Données relatives à la flore¹

Nombre d'espèces végétales répertoriées sur la commune : 360

Aucune espèce observée ne fait l'objet d'une protection, n'est déterminante ZNIEFF ou n'est inscrite sur la Directive Habitats

La carte d'alerte Flore² (ci-dessous) a vocation à alerter rapidement sur l'existence de données d'inventaire révélant la présence d'un enjeu flore ou végétation dans un secteur particulier, concerné par un projet d'aménagement, une mesure de conservation ou toute autre opération vis-à-vis de laquelle la question de la présence éventuelle de plantes ou de végétations protégées et/ou menacées est posée.



¹ Source : Base FLORA – CBNBP

(<https://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/communeAction.do?action=prot&cdInsee=95487>)

² Source : [Conservatoire botanique national du Bassin parisien, CBNBP \(mnhn.fr\)](https://www.mnhn.fr/fr/bassin-parisien)

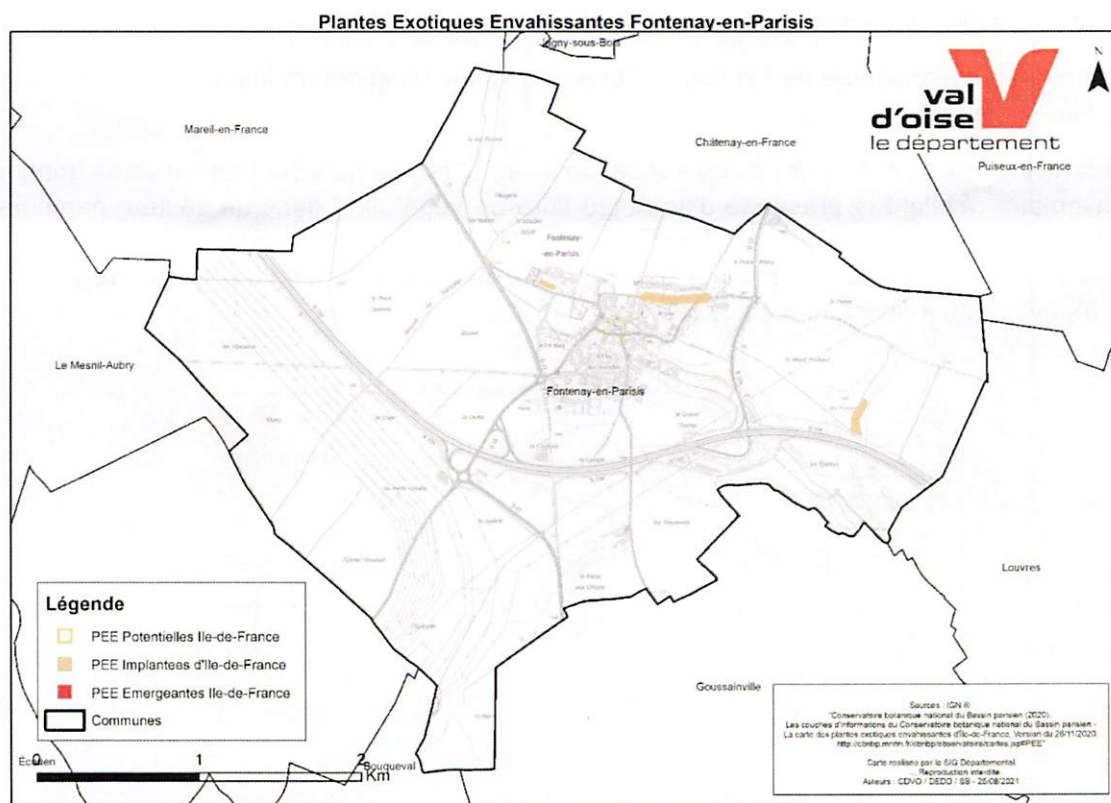
Concernant la commune de Fontenay-en Parisis, aucun secteur d'alerte flore « Espèces protégées » ou « espèces protégées et menacées » n'est signalé. Un seul secteur, situé au cœur de la commune, est signalé comme végétation d'intérêt régional avéré ou potentiel.

- **Espèces végétales exotiques envahissantes³**

La commune de Fontenay-en-Parisis est concernée par la présence de deux espèces invasives. Ces espèces doivent avoir une gestion particulière afin d'éviter leur propagation.

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Dernière observation
<u><i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887</u>	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons	2008
<u><i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777</u>	Renouée du Japon	2008
<u><i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753</u>	Robinier faux-acacia, Carouge	2008

La carte ci-dessous indique les secteurs de présence de ces espèces. Les espèces sont situées principalement au cœur de la commune ainsi que le long de la D10 (cf. carte ci-dessous⁴).



³ S. Muller & Al, 2004. Plantes invasives en France. Etat des connaissances et propositions d'actions.

⁴ Source : [Conservatoire botanique national du Bassin parisien, CBNBP \(mnhn.fr\)](http://conservatoire-botanique-national-du-bassin-parisien.mnhn.fr)

b. Données relatives à la faune⁵

36 espèces faunistiques ont été recensées sur la commune.

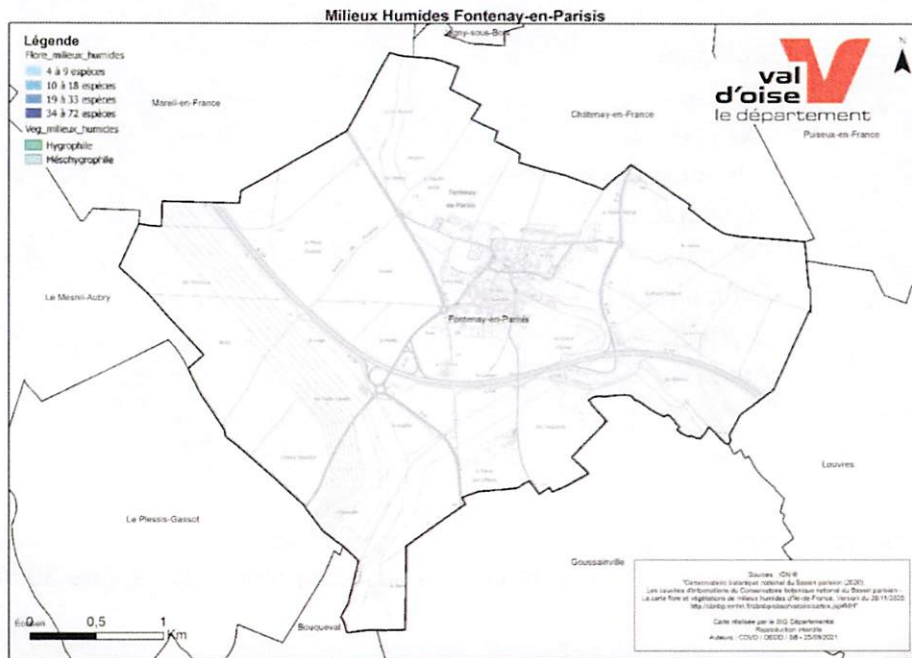
Taxons		Nombre d'espèces	
Amphibien		-	
Avifaune		15	
Insectes	Coléoptères	-	17
	Diptères	-	
	Hémiptères	-	
	Hyménoptères	-	
	Lépidoptères	3	
	Odonates	12	
	Orthoptères	2	
Mammifères	Chiroptères	-	4
	Autres	4	
Gastéropodes		-	
Reptiles		-	

On compte 13 espèces faunistiques considérées comme patrimoniales ont été observées sur la commune de Fontenay-en-Parisis (cf. tableau ci-dessous) (données de – de 30 ans).

⁵ Source : Cettia-idf (<https://cettia-idf.fr/>)

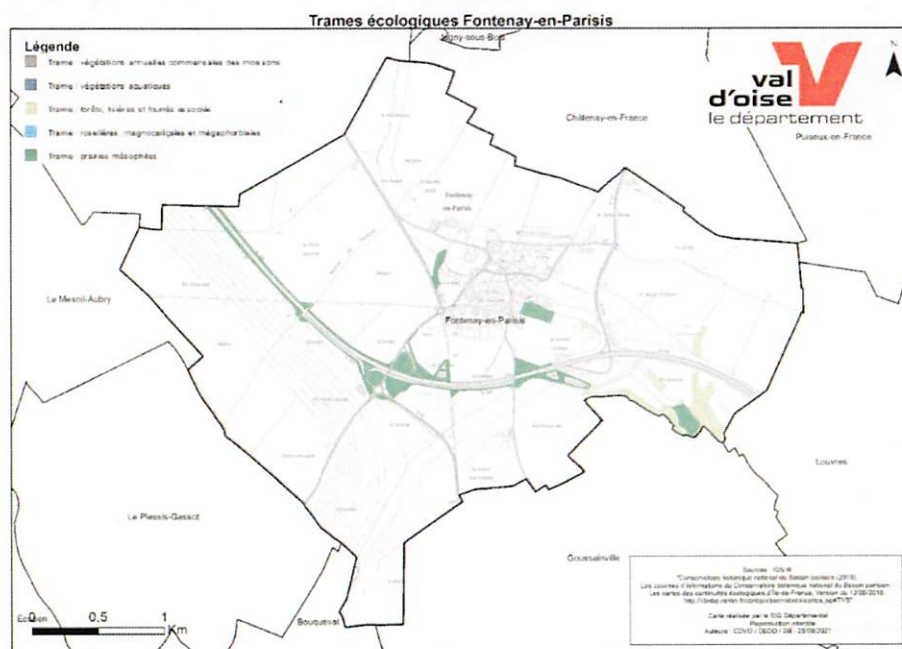
II. La trame verte et bleue

Aucun secteur de milieux humides n'a été défini sur la commune de Fontenay-en-Parisis. A proximité une zone humide n'a été délimitée sur la commune de Chatenay-en-France et Jagny-sous-Bois (cf. carte ci-dessous).



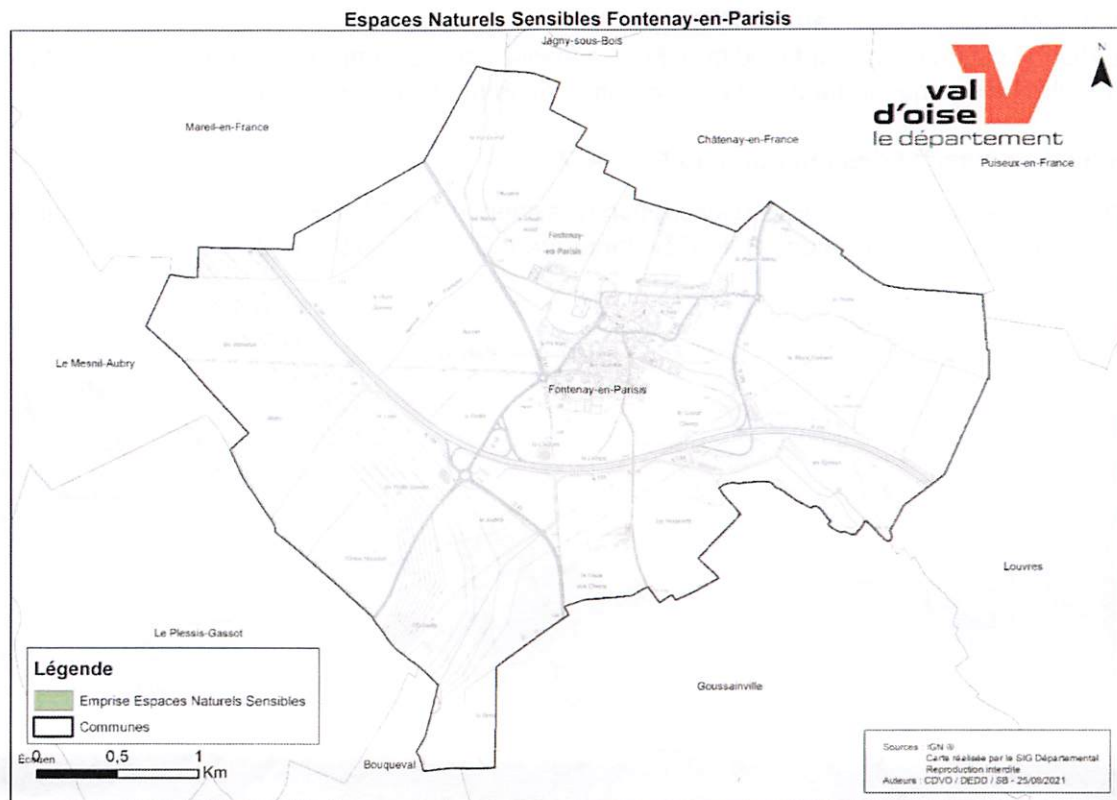
La commune de Fontenay-en-Parisis possède une trame de prairies mésophiles le long de la route Nationale 104. A l'Est de la commune se situe également des milieux participants à la trame des forêts, lisières et fourrés associés.

De plus, la commune est traversée par le Croult. Une attention particulière doit être réalisée sur les berges de ce cours d'eau ainsi que sur la qualité de l'eau.



III. Les Espaces Naturels Sensibles dans la commune

Aucun espace naturel sensible ne se situe sur la commune de Fontenay-en-Parisis.



IV. Le Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR)

La commune est traversée par plusieurs itinéraires inscrits au PDIPR du Val d'Oise comprenant un linéaire total de 17,939 kilomètres.

Qu'est-ce que le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ?

Le PDIPR est une compétence confiée aux Départements par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 (articles 56 et 57) complétée par la circulaire interministérielle du 30 août 1988.

Sur le territoire du Val d'Oise, sa mise en place est effective depuis 1986.

Les objectifs d'un PDIPR :

- Protéger le patrimoine des chemins ruraux :
« Toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit doit, à peine de nullité, comporter soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution. Toute opération publique d'aménagement foncier doit également respecter ce maintien ou cette continuité » (article L. 361-1 du code de l'environnement).

- Garantir la continuité de passage :

En cas de suppression d'un chemin inscrit, un itinéraire de substitution doit être proposé. Il « doit être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés » (circulaire du 30 août 1988 relative au PDIPR).

Le PDIPR est un instrument juridique dans la mesure où il est opposable aux tiers. L'inscription au PDIPR d'un chemin ne modifie ni son affectation ni son régime juridique.

Comment inscrire des chemins au PDIPR ?

Afin de connaître le processus d'inscription des chemins au PDIPR, vous pouvez consulter la Direction de l'Environnement et du Développement Durable au 01 34 25 31 56.

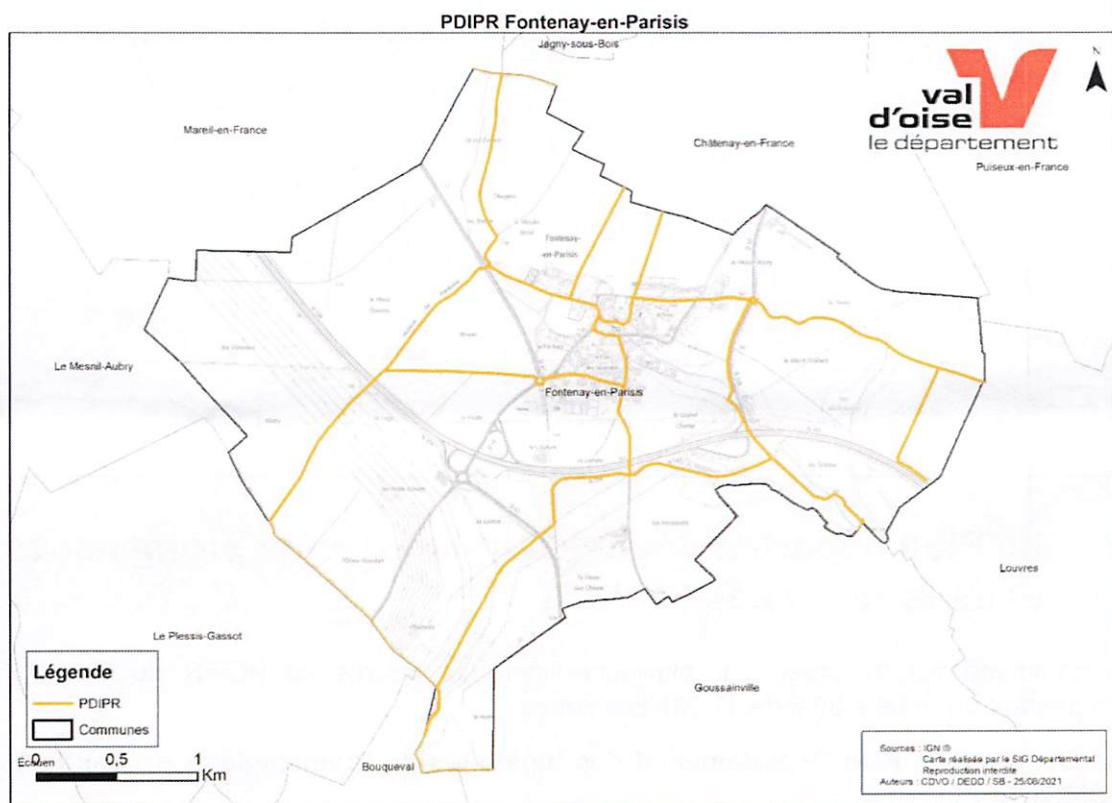


Tableau des espèces faunistiques patrimoniales observées

Taxon	Nom latin	Nom vernaculaire	Année	Rareté	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge IDF	Protection France	Protection IDF	Déterminant ZNIEFF	Déterminant Natura 2000
aves	<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758	Alouette des champs	2019	C	LC	VU				
aves	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Chouette chevêche	2014	R	LC	NT	Oiseaux protégés France		x	
aves	<i>Ciconia ciconia</i> (Linnaeus, 1758)	Cigogne blanche	2018	AR	NA	NA	Oiseaux protégés France			Oiseaux annexe 1
aves	<i>Ichthyaetus melanocephalus</i> (Temminck, 1820)	Mouette mélanocéphale	2018	AR		NT	Oiseaux protégés France			Oiseaux annexe 1
aves	<i>Larus cachinnans</i> Pallas, 1811	Goéland pontique	2018	R	NA		Oiseaux protégés France			
aves	<i>Larus canus</i> Linnaeus, 1758	Goéland cendré	2018	AR	LC	CR	Oiseaux protégés France		x	
aves	<i>Larus glaucoides</i> Meyer, 1822	Goéland à ailes blanches	2018	RR	NA					
aves	<i>Larus fuscus</i> Linnaeus, 1758	Goéland brun	2018	C	LC	VU	Oiseaux protégés France			
aves	<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)	Grèbe castagneux	2016	C	NA	NT	Oiseaux protégés France		x	
odonata	<i>Coenagrion scitulum</i> (Rambur, 1842)	Agrion mignon (L')	2016	PC		LC		Insectes protégés IdF		
odonata	<i>Ischnura pumilio</i> (Charpentier, 1825)	Agrion nain (L')	2016	AR		LC		Insectes protégés IdF		
odonata	<i>Sympecma fusca</i> (Vander Linden, 1820)	Leste brun	2016	AC		LC			x	
mammalia	<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	Lapin de garenne	2014	C	NT					